

#### **MINISTERE DES MINES**

De Maristre

# ARRETE MINISTERIEL N°.........../CAB.MIN.MINES/01/2016 DU 1 3 SEPT 2016 PORTANT DECHEANCE DE LA SOCIETE FIRST MINING COMPANY SARL DE SES DROITS SUR LE PERMIS DE RECHERCHES N° 5794

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, 203 point 16 ;

Vu la Loi nº 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, spécialement ses articles 10, 12 alinéa 2 littera c, 286, 287 et 289 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier, spécialement ses articles 561 alinéa 1<sup>er</sup> littera a et 562 ;

Vu l'Ordonnance n° 15/015 du 21 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/015 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article  $1^{\rm er}$ . B point 19;

Vu, telle que modifiée et complétée à ca jour, l'Ordonnance n° 014/078 du 07 décembre 2014 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres et des Vice-Ministres ;

Considérant la notification de constat de non paiement des droits superficiaires ;

Considérant l'absence de recours de la société **FIRST MINING COMPANY SARL**, titulaire du Permis de Recherches n° **5794** ;

## ARRETE:



### Article 1er:

Sans préjudice d'autres sanctions prévues par les Code et Règlement Miniers, la société FIRST MINING COMPANY SARL est déchue de ses droits découlant du Permis de Recherches nº 5794.

#### Article 2:

La société FIRST MINING COMPANY SARL dispose d'un délai de trente (30) jours, à compter de l'affichage du présent Arrêté au guichet du Cadastre Minier, pour exercer son droit de recours.

#### Article 3:

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 1.3 Stri 2016



<u>Ampliations</u>		
<ul> <li>Cabinet du Président de la République</li> </ul>	:	1
Cabinet du Ministre des Mines	:	2
<ul> <li>Secrétariat Général des Mines</li> </ul>	:	į
Cadastre minier	:	1
• CTCPM	:	1
• SAESSCAM	:	1
Direction des Mines	:	
Direction de Géologie	:	1
Direction des Investigations	:	

• Direction chargée de la Protection de l'Environ. • Div. Prov. des Mines & Géologie du ressort Sté FIRST MINING COMPANY SARL

1 13

1

1